

Le service communal de l'environnement de Meyrin a développé deux nouvelles actions pour permettre une amélioration de la qualité de vie de ses habitants et un plus grand respect de l'environnement: la création d'une ligne téléphonique verte gratuite et celle d'un poste d'employé communal appelé "ilotier vert". Dans les deux cas les objectifs principaux sont de sensibiliser les citoyens aux questions relatives à la préservation de la salubrité publique et à la sauvegarde de l'environnement ainsi que de répondre à leurs interrogations sur ces problématiques.

M. Chatelain, chef du service de l'environnement, M. Ducrot, conseiller administratif délégué à l'environnement et M. Grobéty, ilotier vert, nous décrivent et commentent ces diverses actions.

## Commune de Meyrin: 2 nouvelles actions pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

Dans son programme de gestion des déchets, la commune de Meyrin a d'abord investi dans de nouvelles infrastructures qui se composent de 14 centres de collecte, appelés éco-points et caractérisés par les quatre éléments-clés suivants:

- la proximité pour le citoyen
- l'intégration paysagère
- la propreté
- l'équipement complet de chaque site.

Une fois l'infrastructure mise en place, il restait tout un travail d'information à réaliser. Le tout-ménage à la population n'étant pas suffisant, il fallait trouver d'autres solutions permettant l'interface et le dialogue avec les Meyri-nois. Le poste d'ilotier vert a ainsi vu le jour, accompagné de la mise en place d'une ligne téléphonique verte dont les chiffres évoquent ceux de l'Agenda 21

sur le développement durable (0800 21 21 21). Facile à mémoriser, il permet d'offrir aux citoyens des réponses claires relatives non seulement aux déchets mais aussi à l'énergie.

M. Grobéty, premier ilotier vert du canton est clairement identifiable par sa tenue et sillonne la commune pour offrir ses services à la population, aux services d'immeubles, aux propriétaires et aux entreprises. Tout en répondant aux interrogations, il vérifie aussi l'application des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. En ciblant ses interventions sur les zones critiques, M. Grobéty identifie les différents types de déchets abandonnés et leur détenteur. Il informe ce dernier des possibilités d'évacuation mais le rend aussi attentif à ses devoirs. Seuls les frais d'élimination des déchets sont facturés.

Les amendes sont exceptionnelles et restent toujours liées à une récidive.

A part les entreprises, les concierges et les régies sont les principaux interlocuteurs de l'ilotier. L'Etat de Genève ayant mis sur pied un programme de sensibilisation dans les écoles, le public scolaire n'est pas une priorité pour la commune même si elle songe déjà à étendre son action jusqu'aux préaux.

La commune de Meyrin estime que plus aucun citoyen ne peut se déclarer ignorant des démarches nécessaires à l'élimination de ses déchets, tant les efforts d'information sont importants. Mais mis à part quelques haussements de voix, l'ensemble de la population joue le jeu et, une fois sensibilisée et informée, modifie son comportement.

Grâce aux nouvelles infrastructures et à ses actions de proximité, la commune a réalisé des économies considérables sur les taxes de traitement, de plus d'un demi-million en 2001. En permettant aux citoyens de trier mieux et plus leurs déchets elle a abaissé en conséquence le tonnage incinéré à l'usine des Cheneviers.

Une dernière retombée non négligeable des actions déployées par la commune a été de motiver les régies d'immeubles, qui selon la loi cantonale sont tenues de mettre à disposition l'infrastructure nécessaire à la collecte des déchets ménagers, à remédier aux manques encore constatés juste avant la mise en place des mesures communales de sensibilisation.

informations recueillies par  
Adrien Besson, BIRD, Prilly



Photo: A. Besson, BIRD

Sur un des centres de collecte, MM Ducrot (à gauche) et Chatelain entourent M. Grobéty, ilotier vert de la commune de Meyrin.